

RECUEIL DES INSTRUMENTS JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELS
DE FACILITATION DU TRANSPORT ET DES ÉCHANGES
EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

ANNEXE VII-16

**RÉSOLUTION 4/5/90 RELATIVE À LA RÉDUCTION DES POSTES DE
CONTRÔLE ROUTIER DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEDEAO**

**DE RÉSOLUTION C/RES. 4/5/90 RELATIVE A LA REDUCTION
DES POSTES DE CONTROLES ROUTIERS DANS LES ETATS MEMBRES
DE LA CEDEAO**

LE CONSEIL DES MINISTRES,

VU l'Article 6 du Traité de la CEDEAO portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions;

CONSIDERANT la recommandation de la Commission des Transports, des Communications et de l'Energie (Sous Commission des transports) réunie à Lagos du 2 au 6 Avril 1990;

INVITE LES ETATS MEMBRES:

à prendre toutes les mesures nécessaires destinées à assurer de manière effective la réduction des postes de Contrôles routiers sur les Routes Inter-Etats.

FAIT A BANJUL, LE 27 MAI 1990
POUR LE CONSEIL



LE PRESIDENT
MME BINTOU SANOGHO